Nations Unies S/PV.5171



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5171e séance
Jeudi 28 avril 2005, à 10 h 40
New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Poirier
	Grèce	Mme Telalian
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

05-32540 (F)



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Timor-Leste une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Guterres (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/99, qui contient le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2005/267, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire également l'attention sur le document S/2005/103, qui contient le texte d'une lettre datée du 23 février 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1599 (2005).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 45.